ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

RECOMMANDATION ISO R 272

BOULONS ET ÉCROUS HEXAGONAUX SURPLATS, HAUTEURS DE TÊTE, HAUTEURS D'ÉCROUS

SÉRIE MÉTRIQUE

2^{ème} ÉDITION Février 1968

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition

REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 272, Boulons et écrous hexagonaux — Surplats, hauteurs de tête, hauteurs d'écrous, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 2 — Boulons, écrous et accessoires, dont le Secrétariat est assuré par le Deutscher Normenausschuss (DNA).

Les travaux relatifs à cette question furent entrepris par le Comité Technique en 1953 et aboutirent en 1959 à l'adoption d'un Projet de Recommandation ISO.

En juin 1960, ce Projet de Recommandation ISO (N° 383) fut soumis à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé par 22 Comités Membres. Cinq Comités Membres se déclarèrent opposés à l'approbation du Projet.

Le Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO qui décida, en septembre 1962, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

HISTORIQUE RELATIF À LA 2 eme ÉDITION

Le Secrétariat du Comité Technique ayant établi un avant-projet de revision de la Recommandation ISO/R 272, Boulons et écrous hexagonaux — Surplats, hauteurs de tête, hauteurs d'écrous — Série métrique, le diffusa aux Membres du Comité Technique qui l'approuvèrent comme Projet de Recommandation ISO.

En mai 1966, ce Projet de Revision (N° 947) fut soumis à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé, sous réserve de quelques modifications d'ordre rédactionnel, par les Comités Membres suivants :

France Afrique du Sud, Rép. d' Portugal Allemagne Grèce R.A.U. Belgique Hongrie Roumanie Brésil Inde Royaume-Uni Bulgarie Israël Suède Canada Italie Suisse Chili Japon Tchécoslovaquie Nouvelle-Zélande Corée, Rép. de Turquie U.R.S.S. Danemark Norvège Pays-Bas Espagne U.S.A.

Pologne

Aucun Comité Membre ne s'opposa à l'approbation du Projet.

Finlande

Les dimensions de base de la série en inches spécifiées par la Recommandation ISO n'ont pas été portées dans la deuxième édition, vu l'intention du Comité Technique ISO/TC 2 d'élaborer une Recommandation séparée pour la série en inches.

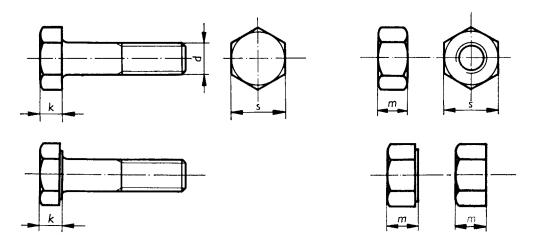
Yougoslavie

Le Projet de Revision fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO qui décida, en février 1968, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

La présente édition (2e édition) annule et remplace la première édition de la Recommandation ISO/R 272.

BOULONS ET ÉCROUS HEXAGONAUX SURPLATS, HAUTEURS DE TÊTE, HAUTEURS D'ÉCROUS

SÉRIE MÉTRIQUE



Dimensions en millimètres

Diamètre de filetage	Surp	lat*	Hauteur de tête	Hauteur d'écrou
đ	normal	réduit	k	m
1,6	3,2	_	1,1	1,3
2	4		1,4	1,6
2,5	5	_	1,7	2
3	5,5	-	2	2,4
4	7	_	2,8	3,2
5	8	_	3,5	4
6	10		4	5
7	11	_	5	5,5
8	13	12	5,5	6,5
10	17	14	7	8
12	19	17	8	10
14	22	19	9	11
16	24	22	10	13
18	27	24	12	15
20	30	27	13	16
22	32	30	14	18
24	36	32	15	19
27	41	36	17	22
30	46	41	19	24
33	50	46	21	26
36	55	50	23	29
39	60	55	25	31

Diamètre de filetage	Surplat	Hauteur de tête	Hauteur d'écrou
d	s	k	m
42	65	26	34
45	70	28	36
48	75	30	38
52	80	33	42
56	85	35	45
60	90	38	48
64	95	40	51
68	100	43	54
72	105	45	58
76	110	48	61
80	115	50	64
85	120	54	68
90	130	57	72
95	135	60	76
100	145	63	80
105	150	66	84
110	155	69	88
115	165	72	92
120	170	76	96
125	180	79	100
130	185	82	104
140	200	88	112
150	210	95	120

^{*} S'il y a besoin de surplats plus larges, on doit choisir le surplat immédiatement supérieur dans la série métrique normale. Les autres dimensions restent inchangées.